

Les propositions du gouvernement atterrent les syndicats

11.09.09 - 12:27 - HOSPIMEDIA |

La réunion de négociation pour la revalorisation salariale des professions paramédicales dans le cadre du Licence-Master-Doctorat a vraisemblablement atterré les syndicats présents. La proposition faite sur table est tout bonnement "*ridicule*", a déclaré à Hospimedia Thierry Amouroux, secrétaire général du Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI CFE-CGC) "à chaud" à la sortie de la rencontre. La grille intermédiaire prévoit en effet une revalorisation de 3 à 4 points d'indice (point à 4,57 euros) jusqu'en 2012 en attendant une prochaine revalorisation vers la catégorie A à cette date. Etant donné l'objectif de reconnaissance et d'attractivité affiché cette année par le président de la République et en début de réunion par le ministère, "*nous nous attendions à une revalorisation substantielle or nous en sommes loin*", ajoute Thierry Amouroux. Une "*aumône de 15 euros par mois*" est une véritable "*provocation*", indique-t-il.

Dans le même état d'esprit, le secrétaire fédéral de la délégation FO, Denis Basset, résume dans un communiqué, "*les premières propositions des pouvoirs publics (à minima) ne permettent pas d'apporter une réponse adaptée à l'attente des personnels concernés*". Les arbitrages politiques et budgétaires n'étant pas rendus, précise-t-il, de nouvelles propositions seront formulées lors d'une prochaine séance de négociation le 30 septembre. D'ici là, une intersyndicale sera très certainement organisée pour discuter de contre-propositions (grille intermédiaire active dès janvier 2010, augmentation de 30 à 40 points d'indice par exemple).

P.H.

Cotisation à l'ordre infirmier

L'intersyndicale demande à la ministre de la Santé l'organisation d'une table ronde

11.09.09 - 16:15 - HOSPIMEDIA |

L'intersyndicale*, réunie le 8 septembre dernier pour contester l'inscription et la cotisation à l'ordre infirmier (lire aussi notre [brève du 09/09/2009](#)), a envoyé un courrier à la ministre de la Santé. Dans ce courrier, elle réaffirme "*sa volonté d'abrogation de l'ordre infirmier*" et lui demande d'organiser le plus rapidement possible une table ronde entre le ministère et les syndicats membres de l'intersyndicale, dans le but d'ouvrir les négociations pour "*prendre les dispositions réglementaires et/ou législatives pour stopper le processus*".

Pour elle, le dossier d'inscription ressemble "*à une véritable enquête de personnalité doublée d'un caractère réquisitoire proprement effarant*". Une position défendue par FO qui a aussi fait parvenir un courrier à Roselyne Bachelot dans lequel il précise que l'[article 63](#) de la loi HPST "*prévoit pour les infirmiers salariés une inscription automatique au tableau de l'ordre, à défaut d'une démarche volontaire*" et que, par conséquent, ces professionnels ne se retrouvent pas en position d'exercice illégal.

G.T.

* L'intersyndicale est composée de la CFDT, CFTC, FO, SNICS FSU, SUD santé, UNSA et l'UFMICT CGT.